



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RETEX PITON DE LA FOURNAISE



VOLCAN PITON DE LA FOURNAISE

1. Point de synthèse volcan
2. Procédure DSO volcan
3. Enseignements tirés des dernières éruption
 - Proposition du logigramme
 - Evolution de la chaîne d'alerte
 - Prévention et information du public
 - Gestion des flux



VOLCAN PITON DE LA FOURNAISE

Depuis le 18 juin 2026, la phase de vigilance (en cours depuis 2016) avait été levée

Le Piton de la Fournaise ne présentait plus aucun signe d'activité depuis la dernière éruption qui s'était terminée le 10 août 2023.

- **Le 25 novembre 2025** —————> Reprise de la sismicité sommitale
- **Le 28 novembre 2025** —————> **15H06** : Retour en phase de vigilance
- **Le 05 décembre 2025** —————> **22H45** : Crise sismique passage en alerte 1
Déclenchement FR Alert le 6 décembre
- **Le 08 décembre 2025** —————> **19H20** : Retour en phase de vigilance prise d'un AP.
- **Le 1^{er} janvier 2026** —————> **05H15** Passage en alerte 1
- **Le 2 janvier 2026** —————> **08H30** Retour en phase de vigilance

VOLCAN PITON DE LA FOURNAISE

- **Le 18 janvier 2026** —————→ **17H00** : Eruption probable à brève échéance prise d'un AP - alerte 1
19H50 : Eruption dans l'enclos prise d'un AP alerte 2.1

- **Le 23 janvier 2026** —————→ **08H15** : Passage en phase de sauvegarde - prise d'un AP.

- **Le 27 janvier 2026** —————→ **08H00** : Passage en phase de vigilance - prise d'un AP.

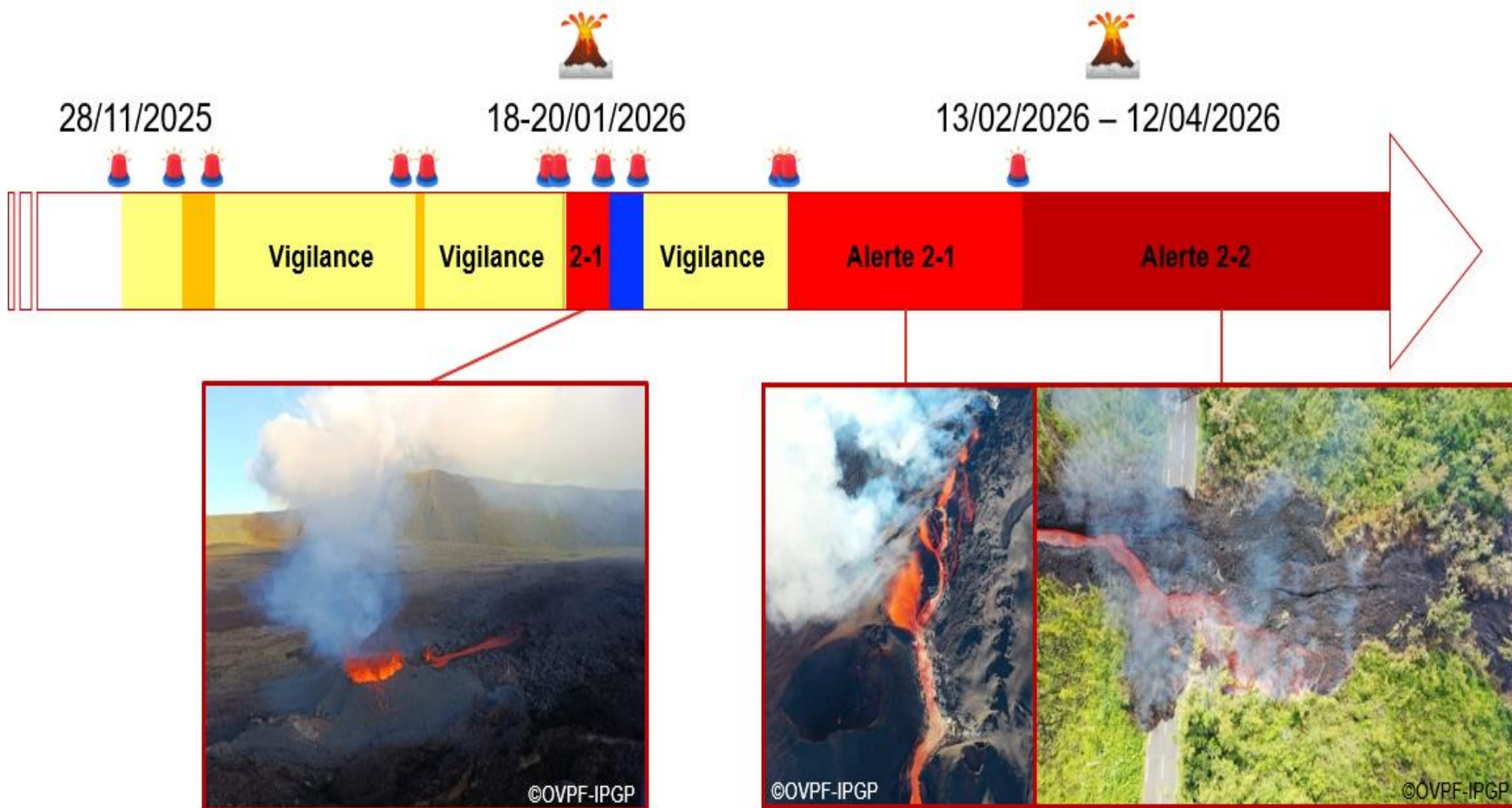
- **Le 13 février 2026** —————→ **09H44** : Eruption probable à brève échéance
10H10 : Eruption dans l'enclos prise d'un AP alerte 2.1

Pour la première fois depuis 20 ans, les coulées de lave ont traversé la RN2 et se sont jetées dans la mer



PRÉFET
DE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPEL DSO VOLCAN

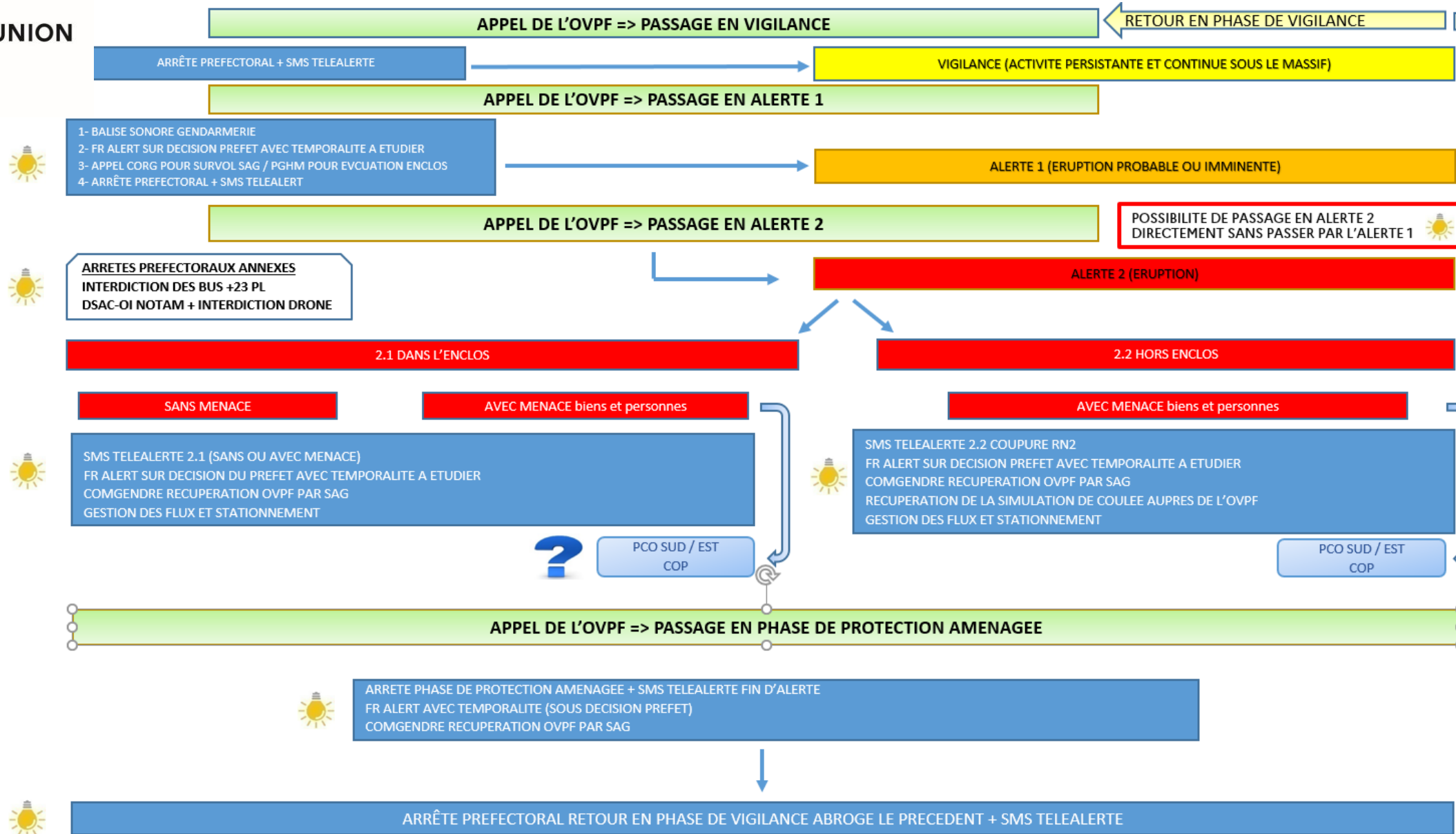
- **Phase de vigilance** : activité persistante et continue sous le massif
- **Alerte 1** : éruption probable ou imminente (AP interdiction à l'enclos)
- **Alerte 2** : éruption en cours
 - Alerte 2.1** : dans l'enclos (pas de menace)
 - Alerte 2.2** : dans l'enclos avec menace directe ou indirecte
 - Alerte 2.3** : éruption hors enclos
- **Sauvegarde** : l'éruption est terminée – un arrêté pour passage en **phase de sauvegarde aménagée** peut être pris pour réouverture de la **partie basse de l'enclos** uniquement



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉVOLUTION DU DSO



VOLCAN PITON DE LA FOURNAISE

ALERTE

Exemple de la Journée du 13 février:

- A 09h25 une crise sismique est enregistrée par les appareils de l'OVPF.
- 9h44 Appel de l'OVPF : préconisant le passage en alerte 1 – éruption probable ou imminente
- 10H00 trémor volcanique. L'analyse des données et des caméras montrent que la ou les fissure(s) éruptives se sont ouvertes proche du sommet au flanc sud du volcan.
- 10h10 : nouvel appel de l'OVPF, l'éruption a débuté → **prise d'un arrêté: alerte 2.1, sans passer par l'alerte 1**
- 10h52 : activation de Fr Alert

En temps réel
sur le terrain



PRÉVENTION ET INFORMATION DU PUBLIC

-> **Assurer la sécurité du public**

-> **Rendre accessible**

⇒ Mise en place d'une signalétique
et d'une présence humaine +

⇒ Communication intensive

- Barriérage (RN2 / sentiers)
- Présence humaine / point d'information au public (PNR / ONF / GN / AASC)
- Affichage des arrêtés et des interdictions aux entrées des sentiers
- 7 CP, 18 publications sur les RS dont 3 posts vidéo



Synthèse des moyens engagés

Depuis le 13 février 2026 -> 11 avril 2026

- Gendarmerie : 784 effectifs
- SDIS : 203 effectifs
- ONF : 45 effectifs
- PNR : 41 effectifs
- AASC : 85 bénévoles (18h -> 22h)

LA GESTION DES FLUX ET DU STATIONNEMENT

PARTIE HAUTE ET BASSE DE L'ENCLOS

LA GESTION DES FLUX ET DU STATIONNEMENT

Eruption de janvier 2026 :

- Des milliers de visiteurs ont afflué Pas de Bellecombe
- Pression énorme sur la RF5
- 3 500 véhicules comptabilisés en une journée
- Trafic complètement saturé
- Incivilités constatées / stationnement anarchique

=>mise en difficulté des gendarmes et du SDIS dans leurs missions de régulation et de secours

La première éruption de janvier 2026

- Dernière éruption datait de 2023
- Un dimanche
- En soirée
- Pendant les vacances été Austral
- Visible facilement -> Grand nombre de visiteurs

Pas d'anticipation possible pour assurer les secours et la sécurisation du site le 1^{er} soir.

Saturation du réseau routier

La seconde éruption de février 2026

- Un vendredi
- En matinée
- Hors vacances scolaires
- Moins accessible

organisation spatiale anticipée et partagée entre les différents acteurs : CASUD / Région/ Mairies du Tampon, de Saint-Philippe et de Sainte-Rose. Les embouteillages et le stationnement ont été maîtrisés.



PRÉFET
DE LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

LA GESTION DES FLUX ET DU STATIONNEMENT



Actions mises en place partie haute de l'enclos :

- Organisation du jalonnement pour éviter la saturation des parkings (PM TAMPON)
- Matérialisation d'une aire de retournement (Foc Foc)
- Autorisation du stationnement seul côté droit RF5 direction Bourg Murat et rubalise partie gauche
- Point d'information aux usagers à Bourg Murat (Mairie du Tampon)
- Patrouilles en dynamique GN



PRÉFET
DE LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

LA GESTION DES FLUX ET DU STATIONNEMENT

1. Pérenniser les dispositifs mis en place lors de l'éruption du 13 février

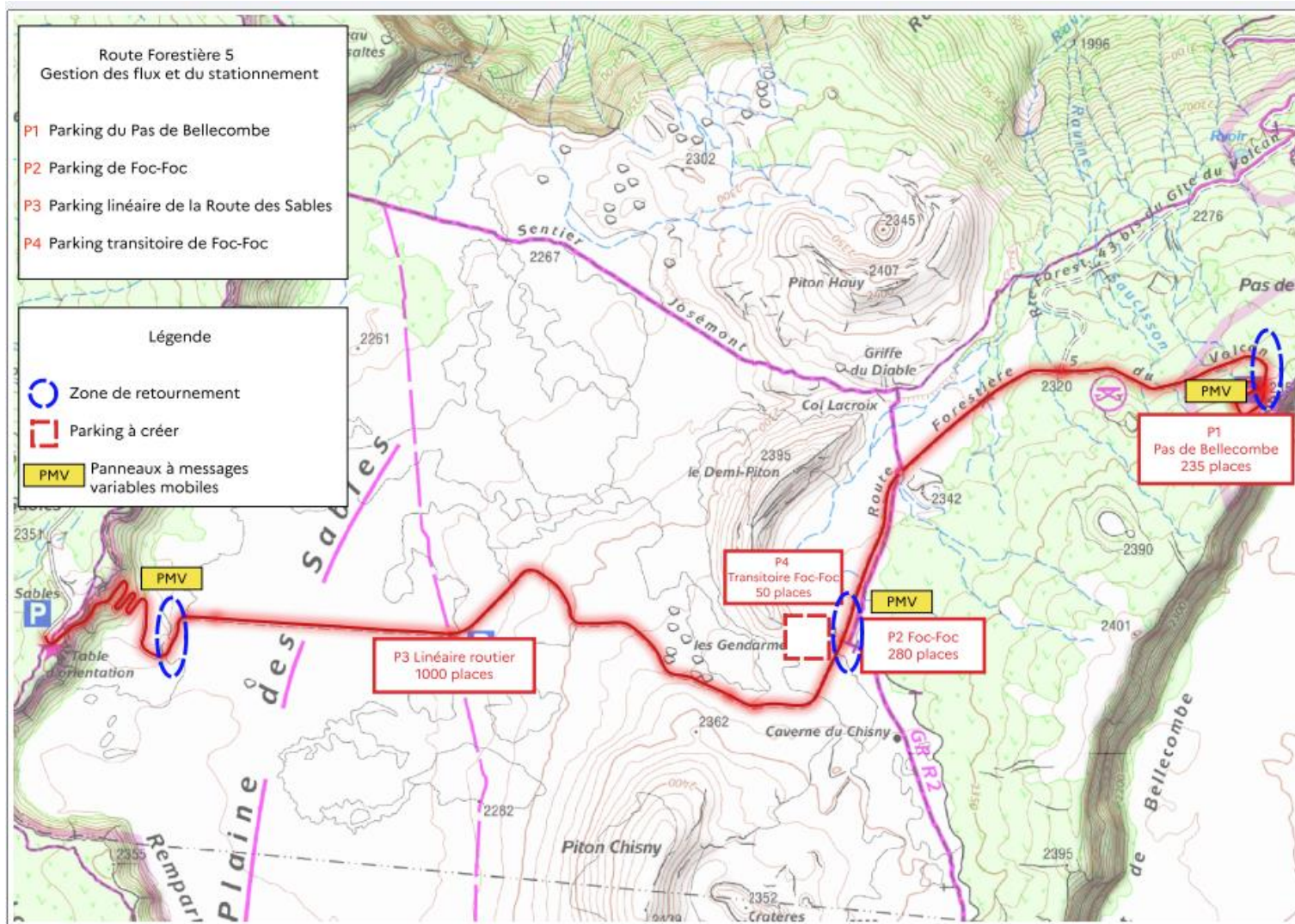
- > sanctuariser le stationnement unilatéral RF5
- > les aires de retournement au Pas des Sables/ parking Foc Foc et Pas de Bellecombe
- > organiser le jalonnement (gestion des parkings à formaliser)
- > Information du public

2. Organiser l'espace de la Plaine des Sables

- > agrandissement du parking Foc Foc à l'étude
- > augmenter l'emprise routière de la RF5
- > mise en place d'un système de comptage en temps réel
- > PMV pour une information en temps réel

3. Réflexion sur un système de gestion globale

- > mettre en place un système de navettes quand le stationnement est saturé
- > inciter au covoiturage





PRÉFET
DE LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

LA GESTION DES FLUX ET DU STATIONNEMENT



Actions mises en place partie basse de l'enclos :

- Matérialisation de 2 aires de retournement
- Autorisation du stationnement seul côté montagne, arrêté de la Région pour interdire le stationnement côté mer
- Patrouilles en dynamique GN et de la police municipale de Saint-Philippe
- PMV (CR et CD) information en temps réel
- Signalétique et barriérage
- Point d'information animé par PNR / ONF et AASC



PRÉFET
DE LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

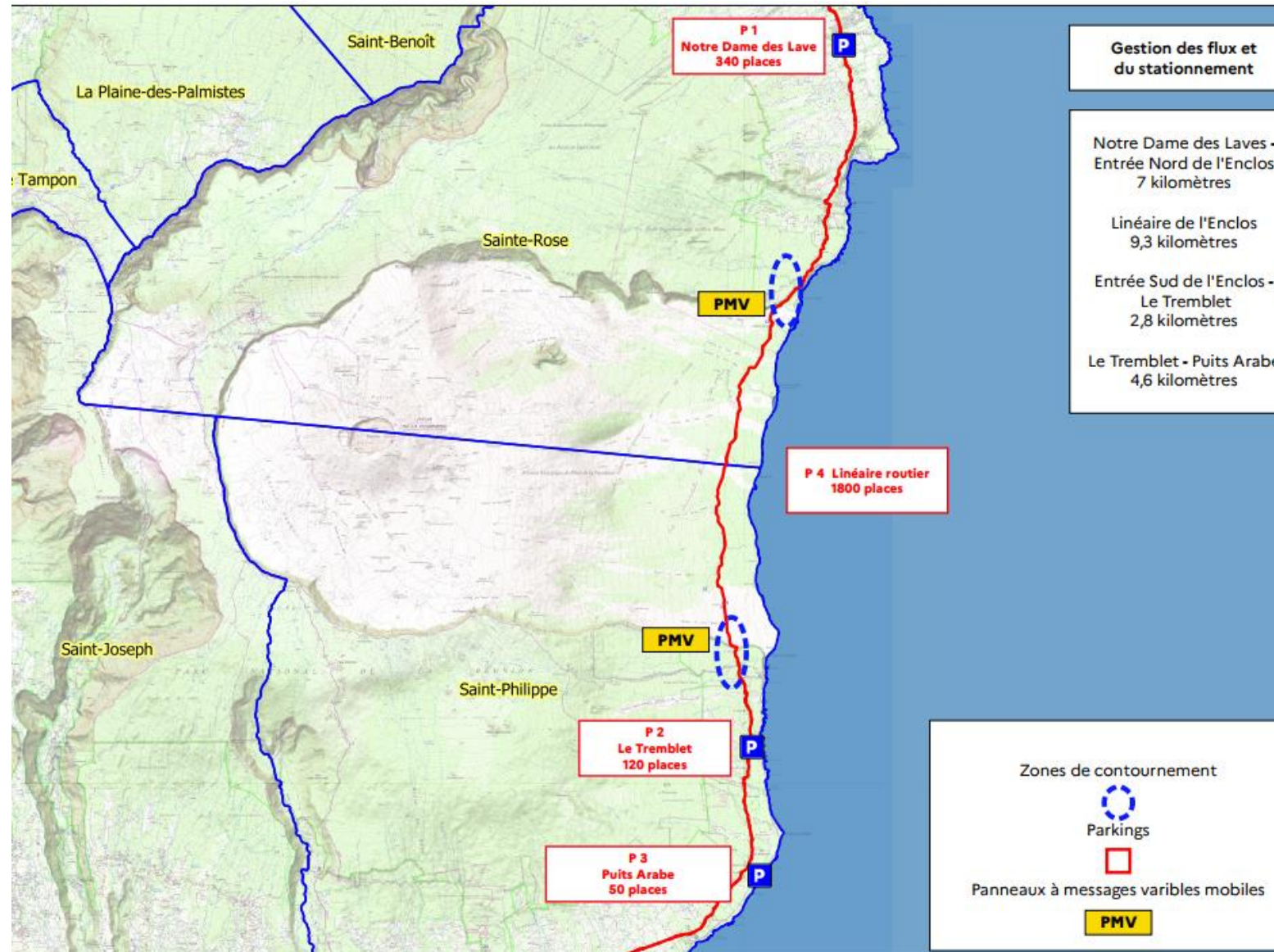
LA GESTION DES FLUX ET DU STATIONNEMENT

1. Pérenniser les dispositifs mis en place lors de l'éruption du 13 février

- > Matérialisation de 2 aires de retournement
- > PMV Saint Philippe et Sainte-Rose
- > Stationnement uniquement côté montagne

2. Réflexion sur un système de gestion globale

- > mettre en place un système de navettes quand le stationnement est saturé



Synthèse des actions de signalisation

Actions CRGT

- 13 février : arrêté interdisant de stationner côté mer RN2
- 12 mars : arrêté prescrivant la fermeture de la RN2
- Moyens engagés :

Depuis le 13 février (en continu):

- > subdivision routière Est (SRE): 3 effectifs
- > subdivision routière Sud (SRS): 3 effectifs
- > SRGT : 3 effectifs
- > La direction exploitation entretien des routes (DEER) h24

Au niveau signalétique : - des panneaux interdictions de stationner (environ 40u) _ autres panneaux (route barrée,...) (environ 100u) - des cônes (environ 100u) – de la rubalise et des blocs plastiques (100u) et bétons (10 U)

